

Exercice d'évacuation

Durée : 0.5 jours par exercice



Entreprise

Tout établissement industriel ou tertiaire

Moyens pédagogiques

2 Formateurs incendie expérimenté (SSIAP, SPV, SPP)

Générateur de flamme, Générateur de fumée, mannequin

Méthodes pédagogiques

- > Exercice inopiné : maximum 2 personnes de l'entreprise doivent être au courant
- > Présence de deux intervenants de manière à couvrir au moins deux façades du bâtiment
- > Utilisation d'une fumée sèche, non nocive
- > Choix du scénario en partenariat avec l'établissement
- > Déclenchement de l'alarme
- > Observation des comportements pendant l'évacuation
- > Débriefing
- > Rédaction d'un rapport d'intervention à intégrer à votre registre de sécurité

Option supplémentaire :

- > Possibilité d'organiser l'exercice avec le concours des sapeurs pompiers

Production

- > Rapport d'intervention



Cadre réglementaire

> L'organisation d'un exercice d'évacuation répond aux principes suivants :

° La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

° Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

> Texte de référence :

- ° Code du travail, article R 4227-39
- ° Règlement de sécurité ERP du 25 juin 1980 et ses arrêtés complémentaires
- ° Code de la construction et de l'habitation, articles R 122-17
- ° Règlement de sécurité IGH du 30 décembre 2011



Domaines d'intervention possibles

> Etablissement accueillant des travailleurs : minimum d'un exercice d'évacuation par an, idéalement deux

> Règlement spécifique ERP :

° Type R : Etablissement d'éveil, de formation, d'enseignement, centre de vacances, centre de loisirs sans hébergement

° Type U : Etablissement sanitaire

° Type J : Structure d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées

> Réglementation spécifique IGH :

° Type IGH : Immeubles à usage sanitaire

MF Formation

Siren : 837 877 380 au R.C.S Le Puy en Velay

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84430344843 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Référence :

P2-ENR-189

Version 2

Date de modification: 04/11/2021